

ORIENTATIONS	CADRE REGLEMENTAIRE ENJEUX de territoire <small>(cf. Diagnostic et Etat initial de l'environnement</small>	OBJECTIFS	OBSERVATIONS / COMPLEMENTS
Orientation n°1 : Assurer un développement urbain maîtrisé gage du maintien du cadre de vie de qualité sur la commune			
<p>A/ Assurer un développement respectueux de son patrimoine et de son environnement naturel et paysager à travers</p> <p>...</p>	<p>Risques naturels : Plan des surfaces Submersibles (PSS) du Rhône de 1937 et carte des aléas (hors inondation du Rhône) de 2013.</p> <p>Risques technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ICPE (5 établissements) • 17 sites CASIAS • 1 site pollué ou potentiellement pollué • Canalisation gaz tangente au territoire • Risque nucléaire <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 sites archéologiques • 1 monument historique > prieuré Notre-Dame • Château ou maison forte des Panettes • 12 croix • Patrimoine industriel <p>Alimentation en eau potable : captage des Bruyères</p> <p>SAGE de la Bourbre et contrat de rivière : Restaurer la qualité des milieux aquatiques et la fonctionnalité des cours d'eau ; mesures en faveur de la protection des eaux souterraines et superficielles.</p> <p>Bilan des fonctionnalités écologiques (corridors, enjeux du milieu naturel, ZNIEFF et zones humides...) de la commune au diagnostic environnement</p> <p>SCOT BRD > tracé du corridor quartier du Bouchet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un équilibre entre les secteurs de développement urbain et les étendues agro-naturelles par une organisation urbaine cohérente autour du village et du quartier de Belmont, et une gestion différenciée des zones agglomérées de faible densité (zones pavillonnaires) en dehors de ces 2 polarités, tout en veillant à limiter l'urbanisation en linéaire, ○ La protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et des éléments remarquables identitaire du paysage (bâti et paysager) de Chavanoz en lien avec son histoire (le prieuré..) et la proximité du Rhône et à la présence de la Bourbre (moulins) > encourager toutes actions de sensibilisation et de découverte en ce sens, ○ Une prise en compte des sites les plus exposés aux phénomènes naturels (dont les zones submersibles et autres aléas cartographiés) et aux risques technologiques, ○ La préservation de la ressource en eau > garantir l'intégrité de l'aire d'alimentation du captage des Bruyères présent au SO et assurer la préservation des espaces utiles et de bon fonctionnement de la Bourbre qui seront prochainement délimités dans le cadre de la révision du SAGE (Epage de la Bourbre), ○ Le maintien des fonctionnalités écologiques au sein du tissu urbain et du patrimoine végétal très identitaire du centre-village : conserver une vigilance sur les coupures vertes subsistant au sein du tissu urbain (espaces d'accompagnement de la Bourbre, coteaux boisés de Belmont et de la Balme, corridor identifié au SCOT quartier du Bouchet). 	

ORIENTATIONS	CADRE REGLEMENTAIRE ENJEUX de territoire <small>(cf. Diagnostic et Etat initial de l'environnement</small>	OBJECTIFS	OBSERVATIONS / COMPLEMENTS												
<p>B/ Conforter le village comme un lieu de vie important qui entretient des liens d'échanges avec la polarité de Belmont.</p>	<p>Les orientations « logement » du SCOT BRD pour Chavanoz :</p> <ul style="list-style-type: none"> - +470 logts maxi de 2018 à 2040 - +320 logts maxi de 2018 à 2033 (PLU révisé 2023 – 2033) - 200 logts réalisés ou « coups partis depuis le 01.01.2018 <p>DONC reste à produire 120 logts maximum.</p> <p>SCOT des Boucles du Rhône en Dauphiné > définir 1 centralité et des secteurs secondaires</p> <p>Recentrer l'urbanisation sur les centralités existantes en y réalisant 80% de la production nouvelle de logement et 20% dans les secteurs secondaires et hameaux.</p> <table border="1" data-bbox="874 1375 960 1865"> <thead> <tr> <th></th> <th>Individuel pur</th> <th>Habitat groupé</th> <th>Habitat collectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Formes urbaines</td> <td>30 %</td> <td>40 %</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>Densités</td> <td>15 logts mini / ha</td> <td>23 à 35 logts / ha</td> <td>50 logts / ha</td> </tr> </tbody> </table>		Individuel pur	Habitat groupé	Habitat collectif	Formes urbaines	30 %	40 %	30 %	Densités	15 logts mini / ha	23 à 35 logts / ha	50 logts / ha	<ul style="list-style-type: none"> o La production d'environ 120 nouveaux logements d'ici à fin 2033, soit environ 2 100 résidences principales au total à 2033, principalement sur le Village défini comme le lieu de développement prioritaire de la commune, o 2 sites d'orientations d'aménagement et de programmation à l'étude sur le village (réunion de travail le 27 février prochain) ; au total environ 100 logements : <ul style="list-style-type: none"> Site_1 > reconversion de la friche artisanale Rue du Dauphiné Site_2 > Rue du Château o 2 sites d'OAP à l'étude sur Belmont soit au total environ 20 logts. <ul style="list-style-type: none"> Site_1 > reconversion friche artisanale Rue du moulinage Site_2 > <u>proximité Pont-de-Chéruy</u> > OAP espaces publics espace nature, emprises équipements pour l'avenir et quelques logements groupés qui s'insèrent dans le tissu urbain (forme, accès, desserte). o Le ralentissement des dynamiques démographiques observées ces dernières années et tendre vers un objectif de croissance annuelle de l'ordre de + 0,8% (+1% de 2018 à 2033) soit environ 5 500 habitants en 2033*, <p>Ce sont des objectifs de progression démographique permettant à la fois un renouvellement et une augmentation maîtrisée et équilibrée des habitants en lien avec la disponibilité de la ressource (en eau notamment) et la capacité des équipements et réseaux (fin des travaux STEP fin 2023).</p> <p>* hypothèse de 2,6 pers/men 2033</p> o Des objectifs de diversification de l'offre de logements permettant ainsi de faciliter la mobilité résidentielle des ménages au sein de la commune et proposer une offre de logements pour tous (logements plus petits, plus de logements groupés et de collectifs, la mixité sociale par de l'accèsion sociale), o Un phasage des opérations (y compris des « coups partis ») pour « lisser » l'arrivée des nouveaux habitants et éviter une insuffisance au niveau de l'offre d'équipements et services (notamment saturation des locaux scolaires), 	
	Individuel pur	Habitat groupé	Habitat collectif												
Formes urbaines	30 %	40 %	30 %												
Densités	15 logts mini / ha	23 à 35 logts / ha	50 logts / ha												

ORIENTATIONS	CADRE REGLEMENTAIRE ENJEUX de territoire (cf. Diagnostic et Etat initial de l'environnement	OBJECTIFS	OBSERVATIONS / COMPLEMENTS
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Une qualité architecturale des futures opérations et des espaces publics agréables et fédérateurs, ○ La requalification de l'entrée Sud du village par une nouvelle opération de logements, des aménagements plus qualitatifs et plus sécuritaire pour les piétons (trottoirs, aménagements des bordures de la Rue du Dauphiné, préservation des arbres existants le long du site et de l'effet de « double porte végétale » ...), ○ La préservation de la silhouette générale du village depuis la Rue du Dauphiné en provenance de Belmont (travail sur les hauteurs des futures constructions, implantations maîtrisées, espaces de respiration au cœur du tissu urbain ...) 	

Orientation n°2 : Soutenir le développement économique

<p><i>A/ Conforter l'armature commerciale existante</i></p>	<p>Diagnostic économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une mixité des fonctions et le développement des commerces et services sur le village et Belmont, ○ La revitalisation du centre urbain du quartier de Belmont notamment la place Belmont en favorisant le maintien et l'essor des commerces et services de proximité pour la qualité de vie des habitants, 	
<p><i>B/ Contenir le développement artisanal et industriel au sein des zones d'activités actuelles et les rendre plus qualitatives ...</i></p>	<p>Retour du questionnaire économique par les professionnels > synthèse dans le diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'accueil de nouvelles entreprises industrielles et artisanales uniquement sur les sites dédiés, en particulier sur la zone de la Plaine par l'optimisation du foncier disponible, ○ Des réponses aux problématiques sécuritaires, de stationnement, de desserte numérique (desserte par la fibre) évoquées par certains professionnels, ○ Une vigilance accrue aux les abords des sites d'activités ainsi que la qualité paysagère des différents abords d'activités. 	
<p><i>C/ Pérenniser les surfaces agricoles cultivées par ...</i></p>	<p>Diagnostic agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une stratégie agricole en lien avec les intérêts environnementaux, patrimoniaux et paysagers du territoire, ○ La protection des étendues agricoles afin de consolider l'activité agricole et préserver les habitats naturels stratégiques (bois, haies, zones humides, habitats de milieux secs...), ○ La maintien et le renforcement du réseau bocager sur les secteurs agricoles indispensable au maintien de la biodiversité et qui participe à la qualité paysagère du territoire, ○ La gestion des interfaces entre les zones résidentielles et agricoles. 	
<p><i>D/ Les loisirs et le tourisme ...</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ Des opportunités en lien avec le tracé de la ViaRhôna, ○ L'avenir du Prieuré ? 	

Orientation n°3 : Améliorer les équipements et les infrastructures

<p>A/ Pérenniser et compléter l'offre d'équipements et de services sur la commune à travers :</p>	<p>Bilan des équipements dans le diagnostic communal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'amélioration de l'accès et de la visibilité de certains équipements (les abords de la résidence séniors et son lien avec le reste de la ville... travail autour du stade Pierre Frolet), ○ Le maintien des équipements scolaires sur les emprises actuelles. 	
<p>B/ Améliorer et sécuriser l'ensemble des déplacements grâce à :</p>	<p>Bilan des modes doux dans l'Etat initial de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'amélioration des cheminements pour les modes de déplacements actifs (non motorisés) sur la commune, à la fois internes et vers les communes limitrophes (pistes cyclables et offre de stationnement cycle, développer les cheminements doux et les liaisons piétonnes entre quartiers et vers le centre et vers la résidence séniors, ViaRhôna, cheminements piétonniers et sentier de Grande Randonnée - GR), ○ L'anticipation des implications occasionnées à court termes par la remise en service de l'axe de transport en commun de l'ancienne ligne de chemin de fer de l'Est lyonnais (Meyzieu / Crémieu), notamment par les flux susceptibles d'être engendrés le long du chemin des Bruyères, ○ L'accessibilité des personnes à mobilité réduite déclinée dans la planification urbaine, ○ Des besoins en stationnement satisfaits pour chaque nouvelle opération. 	

Orientation n°4 : Environnement, Energies et communications numériques

<p>A / Développer les communications numériques</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ L'amélioration de la desserte numérique pour les entreprises et pour la population afin de faciliter le télétravail et les nouveaux modes de travail (le chantier de développement de la fibre optique porté par le Département de l'Isère avec un objectif d'éligibilité à la fibre de 98 % des foyers et entreprises d'ici 2024). 	
<p>B / Développer des économies d'énergie et favoriser les mesures apportant une amélioration environnementale</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ L'amélioration de la sobriété et de l'efficacité énergétique pour le bâti et les déplacements, ce qui implique d'anticiper des mesures pour le bâti existant et neuf et les mobilités alternatives en accord avec les objectifs du futur PCAET, ○ La préservation des milieux favorables à la biodiversité sur Chavanoz et augmentation de la végétalisation, en proposant des mesures relatives à la trame verte et bleue, à la trame turquoise, à la désimpermeabilisation des espaces publics (espaces de plein terre – trame brune), aux formes urbaines et aux possibilités de densification, aux modes de déplacements doux, ○ La production d'énergie en allant vers de vraies énergies renouvelables, et en proposant des mesures en compatibles avec les orientations du PCAET en cours, ○ La préservation et le renforcement des puits à Carbone que constituent les boisements, les haies et les zones humides et de façon complémentaire les terres agricoles. 	

Orientation n° 5 : Fixer des objectifs de modération de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain

<p>Loi Climat et Résilience d'août 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2021 – 2031 : Obligation d'une consommation des espaces inférieure à 4,5 hectares au total (0,45 ha par an en moyenne) toutes vocations confondues sur Chavanoz Soit sur la période 2021 à 2033 une consommation maximale de 5,5 ha (0,45 x 12 ans) 0,6 ha consommé sur les espaces naturels et forestiers (ENAF) depuis 09.2021 Foncier mobilisable : 5 ha MAXI toutes vocations confondues 	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin en foncier à horizon 2033 n'excédera pas 5,5 hectares (total des surface OAP), Détail du besoin en foncier pour les 120 nouveaux logements, BILAN des Orientations d'Aménagement et de Programmation 0 ha consommé sur les ENAF pour le développement économique pour les 10 prochaines années 0 ha consommé sur les ENAF pour la création de nouveaux équipements pour les 10 prochaines années
---	--

